

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatre août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, et Nadine VERNEY

Pouvoir : Michel VACCON à Yves GENEVOIS et Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Aménagement de la Place de la Fare : Attribution des marchés de travaux Lots n°7, 8 et 11

Par délibération du 10 mars 2023, la Commune a décidé de lancer une consultation pour les marchés de travaux pour l'Aménagement de la Place de la Fare.

Une première consultation a été lancée pour le lot n°1 « Renforcement structurel – Fondations spéciales » correspondant aux interventions de renforcement du parking situé sous la place de la Fare et à la préparation du support pour la création du belvédère.

Par délibération du 24 mars 2023, le conseil a attribué ce marché à la société TDMI pour un montant de 248 963 € HT.

Une seconde consultation a été lancée pour les lots n°2 à 11 pour une réalisation des travaux en trois phases :

- Phase 1 : septembre / octobre / novembre 2023
- Phase 2 : avril / mai / juin 2024
- Phase 3 : septembre / octobre / novembre 2024

La consultation a été lancée selon la procédure adaptée en application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Les prestations sont décomposées de la manière suivante :

- Lot n°2 « Terrassements – VRD »
- Lot n°3 « Mobilier urbain – Revêtement de sol (pavés pierre et béton désactivé) »
- Lot n°4 « Étanchéité »
- Lot n°5 « Gros œuvre – Maçonnerie »
- Lot n°6 « Structure métallique »
- Lot n°7 « Serrurerie »
- Lot n°8 « Bardage – Revêtement de façade »
- Lot n°9 « Ascenseurs »
- Lot n°10 « Électricité – Éclairage extérieur – Équipements sanitaires »
- Lot n°11 « Peinture »

Par délibération en date du 19 juin 2023, le conseil a attribué les marchés des lots n°2, 3 et 4 de la manière suivante :

- Le lot n°2 « Terrassements – VRD » à la société TOUTENVERT pour un montant de 212 434.90 € HT ;
- Le lot n°3 « Mobilier urbain – Revêtement de sol » au groupement représenté par la société SPORTS ET PAYSAGES pour un montant de 861 414.90 € HT ;
- Le lot n°4 « Étanchéité » à la société ERIC pour un montant de 197 506.10 € HT.

Par délibération en date du 7 juillet 2023, le conseil a attribué les marchés de la manière suivante :

- Le lot n°5 « Gros-œuvre Maçonnerie » à la société ILHAMI, 6 rue de la métallurgie – 38420 DOMENE pour un montant de 137 781.42 € HT ;
- Le lot n°6 « Structure métallique » à la société SOCAM, 141 rue Gaspard Monge – 38550 SAINT MAURICE L'EXIL pour un montant de 171 830 € HT ;
- Le lot n°9 « Ascenseurs » à la société CFA DIVISION DE NSA, 14 rue Leconte de Lisle – 38030 GRENOBLE CEDEX 2 pour un montant de 41 000 € HT ;
- Le lot n°10 « Électricité – Éclairage extérieur – Équipements sanitaires » à la société R.C.E, 247 chemin des Guichards – 38410 VAULNAVEYS LE HAUT pour un montant total de 81 591.04 € HT décomposé de la manière suivante :
 - Offre de base : 64 908.94 € HT;
 - PSE n°1 « Remplacement un pour un de l'éclairage de sécurité du parking » : 8 705.60 € HT ;
 - PSE n°2 « Éclairage de type RGB du ruban LED » : 7 976.50 € HT.

Le Conseil municipal du 7 juillet 2023 a décidé d'engager des négociations avec les entreprises ayant remis une offre pour les lots n°7, 8 et 11.

À l'issue des négociations, le rapport d'analyse des offres pour les lots n°7, 8 et 11 réalisé par le maître d'œuvre, le groupement ARCANE – ALP'ETUDES – COTIB - STEBAT, est présenté en séance.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 45 %.
3. Critère Valeur environnementale pondéré à 5%.

Monsieur le Maire informe le Conseil que s'agissant du lot n°5 « Gros œuvre Maçonnerie » attribué à la société ILHAMI pour un montant de 137 781.42 € HT, la société ayant commis une erreur lors du chiffrage sur un poste (trémie de 2.35 X 2.00 environ), après mise à jour de la DPGF du marché, l'offre de la société s'élève à 145 197.42 € HT.

Il apparait donc possible d'attribuer les lots n°7,8 et 11 et de modifier les éléments financiers relatifs au lot n°5.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide d'attribuer les marchés de travaux pour l'Aménagement de la Place de la Fare de la façon suivante :
 - Le lot n°5 « Gros œuvre Maçonnerie » à la société ILHAMI, 6 rue de la métallurgie – 38420 DOMENE pour un montant de 145 197.42 € HT ;
 - Le lot n°7 « Serrurerie » à la société CHARLY SERRUREIE, ZA l'Ila – 38220 LIVET pour un montant de 252 447.50 € HT ;
 - Le lot n°8 « Bardage – Revêtement de façade » à la SARL TEIXEIRA SDFP, 109 rue des Alliés – 38100 GRENOBLE pour un montant de 107 660.50 € HT ;
 - Le lot n°11 « Peinture Signalétique » à la SARL TEIXEIRA SDFP, 109 rue des Alliés – 38100 GRENOBLE pour un montant de 34 950.00 € HT.

Soit un montant total pour l'ensemble des lots attribués à ce jour arrêté à la somme de 2 354 995.36 euros HT.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2315 du budget communal 2023 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des marchés à venir.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

